



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 518-2026
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 518-2026 (Règlement modifiant le Règlement de zonage no 106-2005 de la Ville de Windsor afin de permettre l'usage bifamilial isolé et unifamilial jumelé dans la zone R-28, ainsi que les usages de 1 à 4 logements dans la zone C-9)* était adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2026.

L'objet du *Règlement n° 518-2026* est de modifier le *Règlement de zonage # 106-2005* de la Ville de Windsor afin de permettre *l'usage bifamilial isolé et unifamilial jumelé dans la zone R-28, ainsi que les usages de 1 à 4 logements dans la zone C-9.*

Le certificat de conformité aux objectifs de la MRC du Val-Saint-François a été délivré le 3 juin 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 15 juin 2026

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 15 juin 2026, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor.*

Fait à Windsor,
Ce 15 juin 2026

M^e Edwin John Sullivan
Greffier